



HANVEC

La première mention que nous trouvons dans l'Histoire de la paroisse de Hanvec, c'est la charte du Cartulaire de Landévennec de *Plebe Hamuc*, par laquelle le roi Gradlon donne à saint Guénolé plusieurs possessions dans ces parages, entr'autres *Caer Liver* et *Lan Uoae*, c'est-à-dire le territoire de la trêve de Lanvoy.

Dans un inventaire des garants de l'abbaye de Daoulas, que possèdent les Archives départementales, l'on cite une Lettre de l'Evêque de Quimper, Renaud (1219-1245), par laquelle, du consentement de son Chapitre, il donna aux chanoines réguliers de Daoulas, pour les aider à se pourvoir de vêtements et de chaussures, « *ad vestes et solulares eorum* », l'église de Hanvec et la chapelle de Rumengol, « *ecclesiam de Hanffvec et capellam de Rumengol* ». Remarquons ici cette première mention de la célèbre chapelle, qui demeura trêve de Hanvec jusqu'à la Révolution.

Hanvec était le plus considérable des dix bénéfices qui dépendaient de l'abbaye de Daoulas en 1690, et valait 1.800 livres de revenu. C'était l'Abbé qui présentait à ces

bénéfices, et lorsque l'abbaye de Daoulas fut unie, en 1692, au Séminaire de la Marine, dirigé à Brest par les Pères Jésuites, c'est le Père Recteur du Séminaire qui nommait à ces bénéfices, nominations qui n'étaient pas toujours ratifiées par l'Evêque de Quimper, si bien que les titulaires devaient se faire mettre en possession par l'autorité du Métropolitain de Tours, comme on le verra par la pièce suivante, que nous a communiquée M. Le Gentil de Rosmorduc.

à 24 Avril 1729.

« Acte de prise de possession réelle et canonique, par messire Guillaume Jacques Paul le Gentil (1), chanoine de Daoulas, du prieuré cure de St Pierre de Hanvec..

« Ce jour de dimanche vingt quatrième du mois d'Avril, l'an 1729, nous maistre Jean Creuen, notaire royal, apostolique de la sénéchaussée du siège présidial de Quimper, résidant en la ville et paroisse de Daoulas, messire Jean François le Forestier, seigneur dudit lieu, demeurant en son manoir du Kerisit, en ladite paroisse de Daoulas, et vénérable et discret missire Paul Gourgon de Cléuedé, prieur recteur de la paroisse de Lougonna, témoins à ce requis et appelez, certifions qu'à la requeste de noble et discret messire Guillaume Jacques Paul le Gentil, prestre, chanoine régulier de l'Ordre de Saint Augustin, prieur claustral de l'abbaye de Nostre Dame de Daoulas, nous nous sommes transportez de nos demeures, de compagnie avec ledit sieur le Gentil, jusques au bourg parroissial de Hanuec, où estants arriuez, nous nous sommes ensemble rendus, environ les neuff heures et demy du matin, au portique de l'église parroissiale dudit Hanuec, et là led. sieur le Gentil nous a representé :

(1) Né à Logonna, le 1^{er} Janvier 1701, décédé à Hanvec, le 30 Juin 1774.

« L'acte de présentation à luy faite du prieuré cure de St Pierre de Hanvec, bénéfice régulier dépendant de l'abbaye de Daoulas, par le Révérend Père de Fontenelle, de la Compagnie de Jésus, recteur du Séminaire royal de la Marine, étably à Brest, auquel est vnie ladite abbaye, le 24^e du mois de feuurier dernier, signé : Martinus de Fontenelle, J. Guermeur, presbiter, et Ludouicus le Moyne, presbyter, contrôlé à Quimper le 28 du mesme mois par L'Arbre de Lépine, commis, et insinué le mesme jour aux Insinuations ecclésiastiques, et contrôlé au contrôle du clergé du diocèse, à Quimper, ledit jour, signé : Senglard.

« L'acte de refus du seigneur évêque de Quimper (1), de donner son viza sur ladite présentation, en datte du 28 Feuurier dernier, signé en la delliurance : Flaguay, notaire royal apostolique.

« La sentence rendue par les juges présidiaux de Quimper, le 9^e du mois de Mars dernier, laquelle permet audit sieur le Gentil de prendre possession ciuile et conseruatorie dudit prieuré cure de Hanvec, signée : Salaun, commis, scellée le lendemain par L'Arbre de Lépine, commis, insinuée aux Insinuations ecclésiastiques et contrôlée au contrôle du clergé du diocèse, à Quimper, le 10^e du mois de Mars dernier, signé : Senglard.

« L'acte de possession civile dudit prieuré cure, prise par ledit sieur le Gentil, le 12^e dudit mois de Mars, contrôlé à Daoulas le mesme jour par Le Coruaisier, signé en la delliurance : J. Creuen, notaire royal apostolique, insinuée aux insinuations ecclésiastiques, contrôlée au contrôle du clergé du diocèse, à Quimper, le 22 Mars dernier, signé : Senglard.

« Et les lettres de visa, collation et institution dudit

(1) Mgr de Plœuc avait nommé à Hanvec, M. Charles-Marie de Quélen, acolyte, d'où procès conclu en faveur de M. Le Gentil.

prieuré cure de St Pierre de Hanvec, accordées audit sieur le Gentil par Monseigneur Louis Jacques de Chapt de Rastignac, archeuêque de Tours, métropolitain, dattées du 30^e dudit mois de Mars dernier, signées : † L. J. Arch. Turonensis, et plus bas, de mandato : Faucillon, can. secret., scellées des armes dudit seigneur archevêque, insinuées et contrôlées au greffe des Insinuations ecclésiastiques du diocèse de Tours, le 31^e du mesme mois de Mars, signé : Richard, et encore insinuées aux Insinuations ecclésiastiques et contrôlées au contrôle du clergé du diocèse, à Quimper, le 9 de ce mois d'Avril, signé : Senglard. Lesdites lettres de visa obtenues par ledit sieur le Gentil sur la présentation dudit Réuérénd Père recteur du Séminaire de Brest, en conséquence du refus dudit seigneur évêque de Quimper, cy dessus dattez.

« En vertu desquelles lettres de visa, collation et institution, ledit sieur le Gentil, après auoir pris de l'eau bénite, est entré dans l'église parroissiale dudit Hanvec en surplis et en étole, avec son aumusse, s'est agenouillé au pied du maistre autel, et, après auoir fait sa prière, a baisé ledit autel, ouuert, lu et fermé le missel, et ayant voulu visiter le Saint Sacrement et ne trouuant pas la cleff du tabernacle, il l'a demandé aux sieurs Le Barz et Mallégol, curez, qui ont répondu que le sieur abbé de Quélen s'en estoit saizy, lequel, sommé de la rendre, en a fait refus. Après quoy ledit sieur Gentil s'est assis au chœur, dans la chaise prioralle, a monté dans la chaire du prédicateur, s'est assis dans un confessionnal, a touché les fonts et sonné les cloches et fait toutes les autres formalités et actes requis et nécessaires pour prendre bonne et valable possession canonique. Et ledit sieur le Gentil ayant voulu chanter la grand messe, le sieur de Quélen luy a refusé les ornemens.

« En vertu de tout quoy nous dits notaire et témoins

soussignez auons mis et induit ledit sieur le Gentil en la possession réelle, actuelle, corporelle et canonique dudit prieuré cure de Hanvec, droits, honneurs, fruits et profits en dépendans, en présence de tout le peuple assemblé pour entendre le service divin, auquel auons fait lecture, tant en françois, qu'en breton, du présent acte, en l'endroit du prône de la grand messe célébrée par le sieur Le Barz, curé.

« Au tems duquel prosne fait par le sieur Mallégo, curé, on a publié, de la part du vénérable Chapitre de Quimper, la ferme du droit d'annate dudit prieuré cure de Hanvec. Et en l'endroit s'est présenté le Révérend Père de Kermoruan, de la Compagnie de Jésus, procureur du Séminaire royal de la Marine, établi à Brest, auquel est vnie l'abbaye de Daoulas, lequel, conjointement avec ledit sieur le Gentil, s'est opposé à l'adiudication de la ferme du droit d'annate (1) prétendu par ledit Chapitre, par ce que ledit prieuré cure, appartenant à l'abbaye, est exempt dudit droit d'annate.

« Et la grand messe estant finie, nous nous sommes, de compagnie avec ledit sieur le Gentil, transportez au presbitaire de ladite paroisse et ayant trouué les portes de la maison presbitérale fermées, nous sommes entré dans les cour, jardins, vergers et autres dépendances dudit presbitère et prieuré, desquels nous auons pareillement mis ledit

(1) L'annate était le revenu d'une année d'une paroisse lorsqu'elle venait à vaquer. Le Chapitre de Quimper touchait ce revenu ; mais, dès le commencement du xiii^e siècle, les Evêques de Quimper et le Chapitre avaient exempté du droit d'annate les bénéfices appartenant à l'abbaye de Daoulas, et de plus lui avaient accordé le droit d'annate sur les prébendes canonicales de Quimper qui viendraient à vaquer. En retour, les chanoines avaient le droit, sur leurs vieux jours, de pouvoir se retirer et vivre à l'abbaye. Ils n'abusèrent jamais de la permission ; mais, en revanche, ils trouvaient très dur, au xvii^e et xviii^e siècle, d'être privés d'un revenu qui n'était pas à dédaigner ; c'est ce qui explique la difficulté soulevée ici, à l'occasion de la prise de possession de M. Le Gentil.

sieur le Gentil en possession réelle, actuelle, corporelle et canonique, après avoir aussy fait toutes les formalités et actes requis et nécessaires.

« De tout quoy nous dits notaires et témoins auons rapporté acte audit sieur Le Gentil sur les lieux, pour luy valoir et servir comme il appartiendra, sous son seign, ceux dudit notaire apostolique et témoins, dudit Révérend Père de Kermoruan et autres présants, lesdits jour et an.

« (Signé :) G : J : P : Le Gentil prieur claustral de Daoûlas et prieur recteur de Hanvec, De Cleuedé de Kergadoret, prieur du prieuré cure de Logonna témoins, Jan François Leforestier témoins, De Kermorvan, R. M. de Gourio p^{tre} C. R. sous prieur de Daoulas, J. Léon p^{tre} Ch. R. procureur de l'abbaye de Daoulas, Michel Ollivier Le Gentil de Kergongant, G. Bodiou, J. Creueun no^{re} royal apostolique.

« Controollé à Daoulas ce 27^e avril 1729. R. six livres de la partye.

« (Signé :) Le Coruaisier. »

(Archives de Rosmorduc, en Logonna.)

EGLISE PAROISSIALE

L'église paroissiale a été reconstruite en 1875, sur les plans de M. Bigot, architecte diocésain ; elle est vaste et de bonne allure, et surmontée d'un élégant clocher. L'ancien porche a été conservé, et avec raison, car il est d'excellent style. Il est daté de 1625-et, quoique de la fin du premier quart du xvii^e siècle, on trouve encore dans la grande arcade d'entrée certaines moulures découpées et prismatiques qui sont un ressouvenir de la période gothi-

que ; il est vrai qu'elles sont associées à la colonne française de Philibert-Delorme qui se rencontre dans nombre de porches antérieurs.

A la façade de ce porche, on voit la statue de saint Nicodème portant le clous de la Passion et la Couronne d'épines ; au fond, à l'intérieur, la statue de saint Corentin.

Dans l'église, à la branche Nord du transept, au-dessus de l'autel de la confrérie du Rosaire (fondée en 1684), est un grand retable du ^{xvii}^e siècle, composé de quatre colonnes torses, ornementées d'enroulements de vignes, petits anges, oiseaux, serpents. De riches sculptures décorent les piédestaux, les gradins et le tabernacle. Les colonnes encadrent un beau tableau du Rosaire, entouré des médaillons des quinze mystères. Des deux côtés, sont les statues de saint Pierre, qui est le titulaire de l'église, et de sainte Marie-Madeleine, qui est la patronne de la paroisse. Elle a encore sa statue à la base du clocher, sur la façade Ouest, et sa fontaine en dehors du bourg. De plus, une foire annuelle commémore le jour de sa fête.

Les comptes de la fabrique (1), qui existent depuis 1621, nous donnent des détails intéressants sur la dévotion populaire pour les saints patrons : saint Pierre, dont on célèbre la fête en Février, Juin et Août, saint Jean, qui est honoré en Mai, Juin et Décembre, si bien que saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste sont également vénérés ; mais c'est surtout la fête de sainte Madeleine qui attire un plus grand nombre de dévots serviteurs ; aussi les offrandes montent-elles jusqu'à 18 livres 19 sols en 1622, alors que celles que l'on donne à saint Pierre ou saint Jean, le jour de leurs fêtes, ne s'élèvent pas à plus de

(1) Ces renseignements sont empruntés aux archives de la paroisse, que M. Kergoat, vicaire à Hanvec, vient de classer et d'analyser avec grand soin.

32 sols et 36 sols ; c'est que, comme le marquent les fabriques, « le jour de la Magdeleine est anciennement (depuis longtemps), le grand pardon de l'église paroissiale ». Les paroisses de Rosnoën et d'Irvillac s'y rendaient en procession, et le comptable note ce qu'il leur remettait « pour devoir de procession ». Une grande foire se tenait à Hanvec à cette occasion. Les lutteurs y étaient convoqués et la fabrique marque ce que lui a coûté « une paire de gand pour les lutteurs le jour de la Madeleine ».

Le même compte de 1622, note qu'un marché de 6 écus fut passé « avec maître Rolland Dorré, pour réparer la croix du cimetière, à savoir tailler le portrait du larron de droite, tailler trois pierres du marchepied et nettoyer toute la croix ». « De même à m^e Jean Le Bris peintre à valoir pour le marché fait o lui pour faire un crucifix de nouveau, six écus 1/2. »

Audit compte, il est fait mention de quatre confréries existant dans la paroisse, celles « des *coustuyers*, des texiers, des tanneurs et des maréchaux ». Nous ignorons à quelle corporation de métiers pouvait appartenir cette confrérie des *coustuyers*.

Le dimanche 23 Août 1648, à l'endroit du prône de la grand'messe, Olivier Coroller, recteur, « par l'avis du S^r baron de Kerliver, fait appel aux maîtres architectes qui auroient dessein et volonté de travailler à la tour de l'église ; sur quoi se seraient présentés M^e Lucas Salaun de cette paroisse, M^e Guillaume Kerleroux, M^e Pierre Le Du, M^e Hervé Le Moing tous architectes, et après plusieurs offres des dits ouvriers, le marché et accord de *parachèvement* de la dite tour serait définitivement demeuré à M^e Lucas Salaun pour la somme de 460 livres, à condition de commencer le travail à la Toussaint prochaine et de le parachever ce jour en un an pour tout terme. Cette dite tour aura 35 pieds de haut sur ce qui y a à présent. Il y

aura une chambre de 6 à 7 pieds de haut pour mettre les cloches le tout de bon travail et de la forme et manière qu'est batie la tour de la chapelle de l'hôpital de cette paroisse (Notre-Dame de l'Hôpital-Camfrout). Mais les paroissiens promettent au dit Salaun du charbon et des soufflets pour aiguiser les marteaux, et fourniront du monde pour l'aider à monter les pierres sur la dite tour. »

Le 2 Février 1684, fut fondée la confrérie de Notre-Dame du Rosaire, « en l'autel de Saint-Jean-Baptiste, devers l'épître, chapelle des S^{ers} de Carné, par le R^d père Dominique le Bourgeois de l'ordre de St Dominique de Morlaix, sur réquisition du S^{er} comte de Carné et du général de la paroisse ».

Le 13 Avril 1687, François de Carné, S^{er} de Kerliver et Rocervo, et Mathurine de Brézal, sa femme, donnaient une rente de 30 livres pour l'établissement du Rosaire. C'est sans doute à cette occasion que fut construit le retable qui se voit dans la nouvelle église, dans le bras de croix, côté de l'Evangile.

RÔLE DES DÉCIMES EN 1783

Le recteur, M. Bourillon	83 ^l	10 ^s	
La fabrice.....	9	10	
Le sacre	1	15	
Trève de Rumengol	17	10	
Trève de Lanvoy.....	7	12	6 ^d
Saint Conval	2		
Saint Joseph	3		
La fabrice de l'Hôpital	10	17	6
	336 ^l	5 ^s	

DIVISION DE LA PAROISSE EN 1720

Tref du bourg.	Tref de Quernavel.
Id. de l'Isle.	Id. de Querliver.
Id. de Kernel.	Id. de Bodevintin.
Id. de Toulabodou.	Id. de Gouelet Hanvec.
Id. de Rumengol.	Id. de Lanvoà.
Id. du Quenquis.	

Chacune de ces sections fournissait un membre au corps politique de la paroisse.

CHAPELLES

1^o Saint-Jean.

C'est l'ancien ossuaire, situé dans le cimetière, tout près de l'église. Il porte la date de 1653 ; sa façade principale est percée de quatre baies en plein-cintre et d'une porte, séparées par des pilastres cannelés, à gaines, genre Louis XIII. Aux quatre angles, à la retombée des chevrons, sont des anges tenant le voile de la Sainte-Face et les chiffres de Jésus et Marie.

A l'intérieur de la chapelle, se trouve, surmontée d'un petit monument en marbre, la tombe de M. Urbain de Quélen, mort au combat de Monte-Libretti, le 15 Octobre 1867.

2^o Saint-Conval.

Saint Conval, dont M. André Oheix a publié dernièrement une vie inédite, a vécu à Penvenan et à Plougrescant ; il aurait aussi, pendant quelque temps, fait son ermitage dans le bois du Gars, en Irvillac. A-t-il passé par Hanvec ? En tout cas, il y a une chapelle sous son vocable

dans la partie Nord du bois du Crannou, au bord d'une des belles routes rectilignes qui traversent la forêt en long en large et en diagonale. Cette chapelle mesure environ 20 mètres de longueur et se compose d'une nef de 6 mètres de largeur, d'un transept à deux branches et d'une abside à trois pans. Le petit clocher, à unique chambre de cloche, a pour couronnement un dôme et un lanternon carré. Au côté droit de la porte Ouest, se trouve une table d'offrandes, engagée dans le mur et portée par deux encorbellements; elle est abritée par une sorte d'auvent ou de toiture avancée soutenue par deux poteaux en pierre. Tout près est le fût d'une ancienne croix dont les personnages sont tombés et sont remisés maintenant au bas de la nef. Sur ce fût, est gravée cette inscription : 1627. R. DORE. MA. FAICT

Cette signature : *R. Doré*, se retrouve aussi sur le socle de la statue de saint Jean l'Évangéliste, à l'entrée du porche de Saint-Thégonnec, avec la date de 1625, et sur la cuve baptismale de Plouédern, 1641. Où avait-il son atelier ce sculpteur statuaire? Était-ce à Landerneau, comme de nos jours *Iann Larc'hantec*?

A l'intérieur, un bénitier porte la date de 1588.

Statues :

1^o Saint Conval, représenté en évêque ou abbé, revêtu d'une chape à riches orfrois, coiffé de la mitre, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la gauche. Cette belle statue est abritée dans une niche à volets dont les montants sont ornés de statuettes des douze Apôtres. Les volets portent, en bas-relief, les représentations de saint Pierre, saint Paul, saint Eloi, avec petit cheval minuscule, marteau, et grand fer à cheval, aussi étendu que l'animal auquel il est destiné; évêque tenant une croix en guise de crosse; monument ou petite chapelle; autre

évêque ou abbé; saint Nicolas, saint Sébastien, saint Fiacre, saint Yves, le riche et le pauvre.

2^o Vierge assise, donnant à l'Enfant-Jésus une poire ou un biberon. La Mère et l'Enfant ont leurs robes et manteau très élégamment drapés. Les volets de la niche portent : un évêque bénissant, en chape, mitre et crosse; saint Abujean, costumé de même, avec sa clef et son chien traditionnel.

3^o Jolie petite Fuite en Egypte, de 0 m. 63 de hauteur. La Sainte Vierge, montée sur l'âne, tient dans ses bras l'Enfant-Jésus emmaillotté. Saint Joseph, appuyé sur un bâton de voyage, conduit le docile animal.

4^o Saint Hervé l'aveugle, avec son loup et son guide Guyc'haran.

5^o Deux saints Evêques bénissants.

6^o Saint Jean-Baptiste.

7^o Sainte Anne, assise.

8^o Christ en croix sur le tref ou poutre transversale. A ses côtés étaient précédemment la Sainte Vierge et saint Jean qui font maintenant suite aux autres statues.

9^o Panneau de Kersanton sur lequel sont en sculpture : la croix, la couronne d'épines, les instruments de la Passion et les cinq Plaies.

A 200 mètres, au Nord de la chapelle, est la fontaine sainte, abritée par un grand édicule à voûte ogivale.

Le prêtre attaché autrefois au service de la chapelle de Saint-Conval, avait sa maison au village de *Kerivinou*, où elle est encore désignée sous le nom de *maner Sant-Conval*.

3^o Lanvoy.

Cette chapelle, qui était autrefois une trêve de Hanvec, est située à 7 kilomètres Sud-Ouest du bourg, au bord de

l'estuaire formé par l'embouchure de la rivière du Faou. C'est un édifice composé d'une nef de 5 mètres de largeur et d'un bas-côté Sud de 2 m. 90, avec unique branche de croix du même côté, sacristie octogonale accolée à l'angle de cette branche, et petit porche Sud. La longueur totale est de 25 mètres. La façade Ouest, montée en belles pierres de Kersanton, semble plus récente que le reste de la construction. La porte est accotée de deux pilastres et surmontée d'un fronton qui encadre un écusson martelé. Le clocher, qui comprend double étage de chambres de cloches, est surmonté d'un dôme et d'un lanternon carré.

Au bas du rampant Sud de cette façade on lit : I : HERR. G. — Sur le côté Sud de la base du clocher : M : I : LE : BRAS. — Sur la façade du porche : N : CREVEN : FA : 1690

Le toit du bas-côté Sud descend à 1 m. 70 du sol du cimetière.

Intérieur :

La nef est séparée du bas-côté par deux piles octogonales et une troisième barlongue surmontées d'arcades surbaissées du xvi^e siècle, puis par trois fûts cylindriques et monolithes, montés sur des piédestaux carrés et supportant une maîtresse poutre ou architrave en bois qui soutient la charpente. Il y a quatre autels en pierre, ayant un massif carré et une table moulurée. Aucune des tables ne porte de croix de consécration.

Deux fenêtres ont encore des vitraux peints. Celle au-dessus du maître-autel a trois baies et cinq soufflets. La baie du milieu n'a désormais que du verre blanc. Dans les baies latérales on voit : S. ALAN (*évêque de Quimper*), en chasuble antique bleue, rehaussée d'ornements d'or, bénissant et portant crosse et mitre, puis un saint moine, en chasuble rouge, avec tonsure monacale, mais n'ayant ni crosse ni mitre. Plus haut, la Sainte Vierge et saint Jean, ce qui indique que le sujet du milieu était une *cru-*

cifision. Dans les soufflets sont des anges tenant les instruments de la Passion, et en supériorité, un écu d'azur au léopard passant d'or, des seigneurs du Faou.

La fenêtre du transept, à deux baies, contient un saint Sébastien, percé de flèches, et saint Roch, avec son bourdon et son chien qui lui apporte un petit pain ; un ange panse ou cautérise la plaie de sa cuisse.

Les statues en vénération sont :

1^o Notre-Dame de Pitié.

2^o Saint Oyaint, en évêque, chape, mitre et crosse, xvii^e ou xviii^e siècle. Est-ce saint Ouen ou saint Audoën, patron de Rosnoën ?

3^o Saint Jean l'Évangéliste, bénissant la coupe empoisonnée d'où le venin sort sous forme de serpent.

4^o Saint Herbot, en robe et capuce, avec chapelet, longs cheveux, longue barbe.

5^o Sainte à cheveux longs, sans voile, qui de la main droite devait tenir une palme et de la gauche un livre ; draperies du xv^e ou du xvi^e siècle.

6^o *Ecce-Homo* de 0 m. 70 de hauteur, de style très noble et d'une admirable correction.

7^o Saint Sébastien.

8^o Dans une niche à volets, groupe de saint Yves entre le FOS RISCHE et le POVRE LASARE. Saint Yves a son costume traditionnel : camail à capuchon et bonnet carré. Les volets sont ornés intérieurement de rinceaux peints en rouge.

Dans le cimetière, où l'on continue à enterrer les gens du quartier, est une croix gothique du xvi^e siècle, ayant les extrémités fleuronées et un dais de couronnement. Aux côtés du Christ en croix, sont la Sainte Vierge et saint Jean ; au revers est une Vierge Mère, avec deux personnages qu'on ne peut pas déterminer. Au chapiteau sont quatre écussons frustes.

A quelque distance de la chapelle, dans une prairie marécageuse, se trouve la fontaine de dévotion.



Non loin de Lanvoy, existait une chapelle de *Saint-Gouzien*, qui a disparu ; mais il reste, entre Keronézon et Verveur, une fontaine monumentale qui en dépendait certainement.

Le 27 Août 1673, l'installation des fonts baptismaux à Lanvoy se célébrait solennellement, en présence du Prieur Recteur de Hanvec, par Louis Deshoyeux, official vicaire général de Cornouaille, qui, après la bénédiction des fonts, procéda au baptême de Urbain Hervé de Quélen, fils de Hervé de Quélen et de dame Louise-Marie de Courriault, S^{rs} de Kerorhan et Lestremelar. Furent parrain et marraine, Urbain de Kerouartz, prieur recteur, chanoine régulier de Notre-Dame de Daoulas, et dame Marie de Coetlosquet, dame douarière de Saint-Thégonnec, « laquelle n'a signé obstant l'inconvenient et privation de la vue ». J. Le Bras, curé de Lanvoy.

Le 19 Mars 1675, le même Curé baptisait Joseph-Maurice, fils de Hervé de Quelen et de Louise-Marie Le Courriault, né le 21 Mai 1674. « Parrain, Urbain-Hervé de Quélen, âgé deux ans, lequel obstant son âge, a pour répondant chevalier Maurice de Tinténia, S^{rs} de Tréanna ; et marraine, Marie-Anne de Tinténia, fille du dit S^r de Tinténia. »

Outre ces chapelles, se trouvaient encore, sur le territoire de Hanvec, la chapelle *Saint-Joseph*, annexée depuis à la paroisse du Faou (voir notice).

La chapelle du manoir de Kerliver était dédiée à Sainte-

Agathe et, en 1805, la propriétaire, M^{me} de Quélen, demandait qu'elle soit ouverte au culte.

Une autre chapelle a dû exister à *Lanton*, et c'est de cet oratoire que proviendrait la statue de saint Nicodème qui se voit sur le porche de l'église paroissiale.

Non loin de Lanvoy, existait une chapelle de *Saint-Gouien*, qui a disparu ; mais il reste, entre Keronézon et Verveur, une fontaine monumentale qui en dépendait certainement.

RECTEURS DE HANVEC

- 1388. Guillaume Creven.
- 1390-1405. Guillaume Floc'h (Vat.).
- 1466. Frère Guillaume Guéguen, décédé.
- 1466. Frère Morice an Asquellec, sur présentation de Guiomarch, abbé de Daoulas, prend possession le 16 Janvier.
- 1467. Sur résignation du précédent, frère Olivier Mesgouez, prend possession.
- 1512. Morice de Guizcanou, archidiacre de Poher, prieur commendataire du prieuré de Hanvec.
- 1557. Yves de Guiscanou, décédé.
- 1557. Présentation, au prieuré de Hanvec, de Frère Noël Morvan, par l'abbé de Daoulas Le Prédour. De son côté, l'Evêque de Quimper, le cardinal Cajetan, résidant à Rome (1), y nomma un clerc du diocèse d'Orvieto, par l'acte suivant que nous reproduisons en partie d'après la copie de 1732 conservée aux archives de la paroisse de Hanvec :
« Nicolaus Cajetanus miseratione divina Sancti Eus-

(1) Cet Evêque ne vint jamais à Quimper.

tachii Romane ecclesie Diaconus Cardinalis de Sermone nuncupatus, ecclesie Corisopiten. perpetuus administrator, dilecto in Christo filio Antonio Vigourtino clerico Urbevetanensis diocesis, Salutem in Domino sempiternam.

« Vite ac morum honestatem aliaque laudabilia probitatis et virtutum merita quibus personam tuam, fide dignorum testimonio, juvari percipimus, nos inducunt ut reddamur tibi ad gratiam liberales; cum itaque parochialis ecclesia de Hanvec, Corisopit. diocesis, quam quondam Yvo Guizcasnou ultimus illius possessor dum viveret obtinebat, per obitum ejusdem extra Romanam curiam defuncti aut alias vacaverit et vacet ad presens, hinc est quod Nos premissorum tuorum intuitu, tibi gratiam specialem facere volentes, parochialem ecclesiam hujusmodi... vacantem cum illi annexis omnibus fructibus... tibi tam autoritate nostra ordinaria quam indulti apostolici nobis de super concessi vigore conferimus, mandantes universis et singulis viris ecclesiasticis, notariisque et tabellionibus... quatenus unus aut duo eorum te vel procuratorem tuum, corporalem et actualem possessionem ecclesie predictae... inducant et defendant inductum, amoto exinde quolibet illicito detentore... contradictores auctoritati nostre, appellatione posthabita comprehendo...

« Datum et actum Rome anno a nativitate Domini 1557, indictione xv^a die xx Octobris, Pontificatus S. S. in Christo Patris et D. D. Pauli divina providentia Pape Vi anno XIII^o. »

Il ne paraît pas que le S^r Vigourtin ait pris possession de son bénéfice, et le Frère Noël Morvan dut être remplacé.

- 1603. Jean du Marchallach, qui résigna, en 1604, en faveur de dévot religieux Olivier de Coataudon.
- 1609. Frère Jacques Maucazre, prieur de Lougonna, devient prieur de Hanvec, qui résigna, en 1610, au suivant.
- 1610. Frère Guillaume Kerouartz.
- 1611. Alain Galliou est présenté par l'abbé de Daoulas, M^{sr} René de Rieux. M^{sr} de Liscoet, évêque de Quimper, y nomme François de Liscoet, chanoine de Quimper. Suit un procès, dans lequel M^{sr} de Liscoet reconnaît avoir fait indûment la présentation; cependant, sur la démission de M. Alain Galliou,
- 1612-1622. François de Liscoet prend possession.
- 1622. Maître Mathieu Malet.
- 1625. Hervé Le Veyer; résigne en Cour de Rome, avec réserve de 200 livres de pension sur le prieuré.
- 1625. Frère Pascouer Donval.
- 1626. Mathieu Derien, se démet.
- 1629. Jacques Malet.
- 1631. Tanguy Jouan.
- 1648. Olivier Coroller.
- 1680. Décès de Urbain de Kerouartz.
- 1681. Gabriel de Gralleul de Plaisance.
- 1690-1711. De Montenard, chanoine de Daoulas, résigne moyennant pension de 600 livres.
- 1712-1723. Yves Le Borgne, qui était curé de Rumengol, séculier.
- 1729-1744. Frère Guillaume Le Gentil, prieur de la Fontaine-Blanche (Plougastel-Daoulas).
- 1758. Décès d'Olivier Guesnou.
- 1759-1780. Pierre Bocher.
- 1780-1790. Bourillon.

LA RÉVOLUTION

En 1791, les prêtres de Hanvec, M. Bourillon, recteur, Rolland et Saliou, vicaires, refusèrent le serment, et demeurèrent cachés dans la paroisse. Ils avaient surtout à se garer des patriotes du Faou, car leurs paroissiens leur demeurèrent attachés, comme on peut le juger par la lettre suivante d'un prêtre voisin désigné pour la station quadragésimale.

Le 22 Mars 1791, M. Le Pape, prêtre de Lopérec, *stationnaire* à Hanvec pour les stations du Carême, rapporte qu'il s'y rendit, le mercredi des Cendres (L. 46). « Le 19 était la St Joseph et j'y prêchais et disais la messe ce jour, en une chapelle près le Faou, dédiée à ce Saint. La messe finie, je commence mon sermon, lorsque se présente un soldat du Faou, me sommant de la part de la Municipalité du Faou de cesser ou de conster de mon serment civique. Je réponds que si la Municipalité voulait me faire opposition, elle n'avait qu'à me donner du papier; en conséquence, cet homme s'en va et je continue mon sermon. Peu après, arrive le greffier de la Municipalité, avec copie d'une délibération à mon sujet, me sommant de cesser, ou qu'on allait appeler la garde nationale pour me renfermer. Je réponds qu'on n'a pas besoin de tant de force pour moi, que je ne prêchais point contre la Constitution; l'on ne goûtait pas mes raisons. Le peuple me crie de toute part de continuer, me disant que je n'avais rien à craindre, qu'il fallait leur prêcher la parole de Dieu, autrement il fallait mieux cesser de vivre. Craignant pour les uns et pour les autres, je leur ai dit que ce n'était pas dans le trouble que Dieu faisait entendre sa voix et me suis retiré. »

A la fin du mois de Mars, l'on dut procéder, à Landerneau, à l'élection d'un Recteur constitutionnel pour Hanvec. Au premier tour de scrutin, fut élu Cren, vicaire à l'Hôpital-Camfrout; au second tour, M. Ménez, vicaire à Logonna-Quimerch. Mais ces messieurs ayant refusé, au troisième tour, le choix tomba sur le Père Fidèle, vicaire des récollets de Lesneven, qui accepta. Il s'appelait J. Le Burlot, âgé de 42 ans. Il se rendit à Hanvec, où il n'eut pas à se louer de l'accueil qu'il y reçut.

Vers 1793, il écrivait à l'Administration (L. 87) :

« Il y a deux ans que la nation a daigné jeter les yeux sur moi pour la vastissime paroisse de Hanvec. J'eus affaire d'abord à cinq prêtres non conformistes. Je ne les laissai faire que ce que je ne pouvais pas faire moi-même, pour ne pas leur donner le temps de tromper le peuple. Ils sont depuis longtemps je ne sais où et suis seul. Je serais au tombeau si le citoyen Evêque ne m'eut envoyé du secours. »

M. Burlot (1) fait, sans doute, allusion à la nomination de M. Joseph Thépaut, jeune prêtre, ordonné par Expilly, qui, en 1805, faisait la rétractation solennelle que l'on va lire :

« Hanvec, le 22 Décembre 1805.

« Au prône de la grande [messe], je déclare, moi Joseph Thépaut prêtre depuis le 11 d'Août 1791, reconnois devant [Dieu] et devant les hommes les écarts dans lesquels j'ai eu le malheur de donner à l'occasion du serment exigé des ecclésiastiques en 1790. Eclairé aujourd'hui par ce Dieu plein de bonté et toujours prêt à recevoir à penitence

(1) Jacques Burlot ou Burlot, né à Mellionec, le 19 Août 1751; mourut à Saint-Rivoal, le 9 Mai 1805.

les pecheurs lorsqu'ils reviennent à lui avec une contrition sincere, je rétracte expressement ce malheureux serment, et j'abjure toutes les erreurs contenu dans la Constitution civile du Clergé, condamnées comme heritiques et schismatiques par le Souverain Pontif Pie VI de sainte memoire. Je déclare spécialement que les élections et intrusions des nouveaux Evêques étoient schismatiques, que leur intrusion étoit injuste et nulle, de même que tous les actes de juridiction spirituelle faits par eux, ou en vertu de leurs intrusions, délégations, concessions, soit immédiates, soit médiates. Je promet avec serment obeissance au Saint-Siege et aux Evêques etablis par lui, et que je reconnois pour seuls legitimes. Je declare que tous les actes de juridictions que j'ai exercés sont frappés de nullité, Je declare en sus vouloir vivre desormais dans la foi de l'église catholique, apostolique et romaine, et croire specialement que le Pape a de droit divin une primauté d'honneur et de juridiction dans l'église universelle. Je declare enfin promettre et même desirer que ma presante rétractation soit publié et sur tout dans les endroits ou j'ai exercé mes prétendus pouvoirs de juridictions, afin d'engager ceux que j'ai egaré, ou contribué a egarer, a renoncer eux mêmes aux heresies et schismes constitutionels. Je me suis soumis à toutes les penitences et epreuves que mes supérieurs legitimes ont exigés de moi et je m'y soumettrai toute ma vie. Telle est ma profession de foi et les sentiments dans lesquels je veux vivre et mourir pour la gloire de Dieu et le salut de mon âme.

« THEPAULT, V^{re} à Hanvec. »

RECTEURS DEPUIS LA RÉVOLUTION

Dès 1802, avant la réorganisation du culte, M. François Saliou exerçait les fonctions du saint ministère à Hanvec, mais ne prit le titre de recteur qu'en 1804. Il avait été déporté en Espagne au commencement de la Révolution.

Le 30 Septembre 1803, il écrivait à M. Boessière, secrétaire de l'Evêché, qu'il avait voulu « interrompre l'ancien usage de dire la messe paroissiale de Hanvec dans l'église de Rumengol, le dimanche de la Trinité, le 13 Août et le 8 Septembre ; mais sur les vives instances qui m'ont été faites par le Maire et le Desservant de Rumengol, j'ai suivi l'ancien usage à la grande satisfaction des tréviens (de Rumengol) et des paroissiens (de Hanvec). Le dimanche de la Trinité, j'ai moi-même chanté la grand messe et prêché ; le 13 Août, j'ai prié M. Jourden (curé du Faou) de chanter la messe et j'ai prêché ; le 8 Septembre, j'ai prié M. Marc, de Landérneau, de chanter la messe et de prêcher. Ici, on garde les fêtes supprimées comme auparavant. »

M. Saliou était né au village de Roudoulin, en Hanvec, le 24 Janvier 1752. Le 3 Avril 1810, il signalait à Monseigneur les malversations qui se commettaient à Rumengol, depuis le départ du recteur, M. Kervella, qui n'avait pas été remplacé. « Le maire, qui est beau-frère d'un des marguilliers, gouverne le tout, personne n'ose lui rien dire, il s'est rendu absolument despote. Quimerch, Rosnoken, Dinéault ont donné bien du bled en offrande à votre église de Rumengol. C'était l'usage, à un temps fixé, de vendre ces bleds au pied de la croix. Tout a disparu, à la dévotion du Maire et de son beau-frère. Sans vente

publique on a su toucher l'argent dans les auberges en buvant chopine. » M. Saliou mourut le 3 Décembre de cette année 1810.

1812-1847. M. Guillaume Mahé, de Plougaznou, né le 14 Août 1767.

Le 18 Mars 1815, il écrivait au Préfet :

« Il se trouve à Landerneau une des cloches de cette commune qui nous a été enlevée au temps de la Terreur et montée dans l'église de St Julien, d'où elle a été descendue et mise à la disposition de M. Taylor, négociant, qui s'en dit dépositaire comme trésorier de la fabrique de St Houardon, nous fîmes réclamation à la Préfecture en 1812. Pas de réponse. »

Mais cette nouvelle réclamation fut entendue et la cloche accordée.

1847-1860. Pierre Kerloc'h, de Pont-Croix.

En 1856, il écrivait à l'Evêché, pour exposer la manière dont se faisaient, à Hanvec, les offrandes de fil soit de lin soit de chanvre. « Dès que la longueur des nuits permet de veiller dans nos campagnes, le fabriquer quêteur du Rosaire a soin de préparer dans la sacristie une quenouille qu'il couvre coquettement de lin ou de chanvre ; lorsqu'il paraît en compagnie des autres fabriques pour faire la quête, on le voit tenant son plat de la main droite et la gauche armée de la quenouille ainsi affublée, et tout en gardant son rang parmi les fabriques quêteurs, il touche légèrement et en passant, du bout de sa quenouille, les ménagères qui devront, le dimanche suivant, lui apporter chacune un écheveau de fil. »

1860-1867. Louis-Marie Mathieu Tréguer, de Lanriec.

1867-1872. François-Marie Creac'h, de Saint-Mathieu de Morlaix.

1872-1873. Yves-Marie Gouez, de Plouguerneau ; décédé le 25 Septembre 1873.

1873-1892. François-Marie Cloarec, de Plouvorn.

1892-1907. René-Marie Colin.

1907. Jean-Marie Le Moal, de Plomodiern.

VICAIRES

1812.	Jean Provost.
1817.	Yves Calvez.
1821.	Jean Lagadec.
1833.	René Le Garo.
1835.	Guillaume Le Garo.
1836.	Mathias Nédélec.
1839.	Louis-Marie Le Gall.
1845.	Olivier Le Can.
1847.	Guillaume Le Breton.
1848.	Yves-Marie Louarn.
1849.	François Le Bars.
1857.	Clet Kerloch.
1861.	Guillaume Guézennec.
1862.	Pierre-Marie Nédélec.
1863.	Jean Guillou.
1865.	Jean-Gabriel Nicol.
1866.	Olivier-Marie Rohel.
1869.	Jean-Marie-Mathurin Le Gall.
1872.	Gabriel Le Goff.
1872.	Corentin Bicrel.
1882.	Yves-Marie Calvez.
1887.	Charles-Yves Galliou.
1891.	Derrien Bothorel.

1897. René-Marie Quéméner.
 1906. Louis-Jean-Marie Kergoat.
 1911. Yves-François Lamendour.

MAISONS NOBLES

Carné, Sr de Kerliver ; *d'or à deux fasces de gueules ; devise : Plutôt rompre que plier.*

Cornouaille, S^{sr} de Mescam ; *écartelé aux 1 et 4 de Cornouaille ancien, aux 2 et 3 de Kerguern, sur le tout d'argent au croissant de gueules, qui est Kerneau.*

Faou, Sr de Rochbleiz, de Kergariou et de Locpoyen ; *d'azur au léopard d'or.*

Huon, Sr de Bodrézal ; *de gueules à cinq croisettes recroisetées d'argent posées en croix ; devise : An dra bado birviquen.*

Kerascouet : *de gueules à deux billettes d'argent en chef et une gourde d'or en pointe.*

Kerlec'h, Sr de Kerliver ; *armes antiques, d'azur à 10 ancholies d'argent ; modernes, du Chastel surmonté d'un lambel ; devise : Mar car Doue.*

Kerliver, Sr du dit lieu : *d'azur au sautoir engreslé d'or accompagné de 4 lionceaux de même ; devise : Meilleur que beau.*

Omnès, Sr de Keroullé et de Kerautrez ; *Losangé d'argent et de sable à la coupe couverte d'or sur le tout ; comme Boutouiller et Larchiver.*

Quélen, Sr du Mescam ; *bûrelé de 10 pièces d'argent et de gueules ; devise : E peb amzer Quélen.*

MONUMENTS ANCIENS

Tumulus, au sommet de la montagne qui domine le Cranou.

Moules en granit rose de haches à talon et de lances, trouvés à 100 mètres de Kervezenec.

En Mars 1888, découverte d'une cachette de fondeur, composée de haches à douille en bronze.

Sur une hauteur, à gauche du chemin allant du bourg au Cranou à Boudouguen, à 4 kilomètres au Nord-Est du bourg, camp rectangulaire de plus de 100 mètres de côté.

Autre camp rectangulaire dominant la vallée, près Rosar-Gloët, dans une garenne dite Menez-ar-Castel, 4 kilomètres Sud du bourg.

Grottes naturelles, sur le revers Nord de la montagne où est le camp de Boudouguen.

Tuiles, à Kerhohan et à Penefarz.

Dans les bois du Cranou, est une fontaine miraculeuse guérissant des douleurs ; des croix en bois sont plantées autour de la chapelle voisine.

Près de la chapelle de Saint-Conval, est aussi une fontaine sainte ; les pèlerins jettent de l'eau à la figure du Saint pour obtenir de la pluie (du Chatellier).

M. Le Men, parlant des *carn* ou amas de pierres sur les *tumulus*, rappelle que cet usage de jeter une pierre sur les tombeaux placés le long des chemins existe encore aujourd'hui dans quelques parties du Finistère. Voici les deux exemples qu'il en donne :

« 1° En parcourant, en 1868, les montagnes d'Aré, à la recherche des monuments antiques, je remarquai, plan-

tée sur le bord d'un petit chemin, en la commune d'Hanvec (Finistère), une croix de bois qui, d'après l'inscription qu'elle portait, n'y avait été placée que depuis quelques mois. Mais ce qui attira surtout mon attention, fut un tas de pierres d'assez petite dimension, qui entouraient le pied de la croix. Une vieille femme, qui vint heureusement à passer dans ce lieu désert, et que j'interrogeai sur l'origine de cette croix, m'apprit qu'elle avait été érigée en souvenir d'un *malheur* qui était arrivé en cet endroit. Un fermier d'un village voisin y avait été écrasé par sa charrette.

— « Et le tas de pierres qui se trouve au pied de la croix, ajoutai-je, comment s'est-il formé ? »

— « Ah ! me répondit la vieille femme, c'est que toutes les personnes qui passent par ici, ont l'habitude de jeter une pierre au pied de la croix. »

« 2^o Entre le pic de Menez-Hom, où est situé l'observatoire, et celui qui porte le nom de *Menez-Kelc'h* (montagne du cercle), sur le bord d'une ancienne voie romaine, est un *carn* ou *galgal* fort curieux appelé *Bern-Mein* (tas de pierres), sur lequel ceux qui traversent la montagne jettent une pierre en passant. Il s'y rattache une légende non moins curieuse; la voici dans toute sa simplicité :

« Un roi dont la vie n'avait pas été exemplaire, fut enterré dans cet endroit, et on recommanda des bonnes œuvres pour retirer son âme du purgatoire. Depuis ce temps, chacun jette une pierre en passant dans le lieu où il fut enterré. Quelques femmes même en prennent plein leur tablier et les jettent sur le *Bern-Mein*. Chacun de ces actes est regardé comme une bonne œuvre qui soulage l'âme du défunt. Mais elle ne sera réellement délivrée que lorsque le tas de pierres sera assez élevé pour qu'elle puisse voir l'église de Sainte-Marie. Cette église que l'on appelle ordinairement Notre-Dame ou Sainte-Marie de Menez-

Hom, se trouve dans la montagne, à deux ou trois kilomètres du *Bern-Mein*, sur le bord de la route de Châteaulin à Crozon. D'après cette légende, l'âme du défunt remplit le tas de pierres ; et c'est seulement lorsque le tas de pierres sera assez élevé pour que de son sommet CETTE AME puisse voir le clocher de Notre-Dame, qu'ELLE sera délivrée. »

(*Bullet. Soc. Arch. Finistère*, 1878.)